



Nos réf : JMA/RO.2025.07.31/01

Le Lamentin, le 31 juillet 2025

À l'attention de Monsieur le Préfet,  
Étienne DESPLANQUES  
Préfecture de la Martinique  
BP 647-648 / Rue Louis Blanc  
97262 Fort-de-France Cedex

**OBJET : Demande de création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) Nord Caraïbes de la Martinique au sein des communes du Carbet et de Saint-Pierre**

Monsieur le Préfet,

De 2019 à 2022, les adhérents de la CODEM ont eu un taux de mortalité de bovins assez important, soit plus de 1500 décès ainsi qu'une augmentation de leurs coûts de production. Cela est dû à la fois aux longues périodes de sécheresse et à la guerre en Ukraine avec la flambée des prix des intrants. La CODEM tente d'apporter une réponse pérenne à cette problématique, en proposant la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP). Il s'agit d'une solution qui existe depuis plus de soixante ans en France Hexagonale mais qui est innovante à la Martinique.

### **Contexte et Objectifs**

L'AFP permet le regroupement de foncier à usage agricole et forestier à la Martinique. Elle est régie par l'article L135-1 du code rural et de la pêche maritime. Elle a pour objet l'entretien et la valorisation de parcelles agricoles, des espaces boisés ou à boiser. Elle permet de se substituer à une gestion précaire des propriétaires qui n'en ont pas les moyens et de mettre à disposition davantage de fonciers à des agriculteurs déjà en activité, de nouveaux

agriculteurs voire l'installation de jeunes agriculteurs. Par conséquent, l'AFP permet de fixer des activités agricoles sur le long terme et permet aux agriculteurs d'avoir une assise foncière afin de structurer leurs activités.

### **Actions Menées**

Afin de mener ce projet, la CODEM a répondu à un appel à projet dans le cadre de la "Recherche et Développement pour les secteurs agricoles et forestiers" depuis 2022. Ce qui a permis le recrutement d'un animateur AFP. En premier lieu, il s'agissait d'établir un projet territorial de valorisation des espaces fourragers. Les premières actions de l'animateur furent de mettre en place un Comité de pilotage et un Comité technique pour mener le projet d'AFP en co-construction avec les acteurs territoriaux.

Les structures identifiées pour faire partie de ces instances de travail et de prises de décision sont : la DAAF, l'AMIV, l'UEBB, les EPCIs, la CTM, la SAFER, l'ONF, l'EPFL, l'AFAF, la Chambre d'Agriculture, le PNRM et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs. L'ONF a été invité à participer à la co-construction de ce projet, mais n'a jamais honoré les invitations.

Une attention particulière a été portée pour les communes au nord de la Martinique.

En effet, l'EPCI de CAP Nord Martinique a soutenu la démarche dès la première présentation en conseil communautaire. Ensuite, le Président de CAP Nord Martinique et le Président de la CODEM ont co-signé un courrier à l'attention des 18 maires des communes de l'EPCI pour faciliter les travaux de l'animateur. La CODEM a été invitée à plusieurs reprises pour faire part des avancées du projet.

L'AFP a également été présentée en Conseil Communautaire de la CAESM et en commission sectoriel "attractivité économique" de la CACEM.

La seconde partie du travail a été de repérer les zones potentielles pour la mise en place d'AFP à la Martinique. La méthode de recherche a été de croiser les PLU des communes (en Martinique, 5 communes ne possèdent pas de PLU), les données cadastrales anonymisées et le registre parcellaire graphique des déclarations PAC. Le résultat a été appuyé par une vue satellite. Pour finir, une vérification sur le terrain a été réalisée pour apprécier les résultats de la cartographie des parcelles retenues pour constituer le périmètre AFP.

Des zones potentielles ont été définies pour la mise en place d'AFP :

**Nord Caraïbes** : Carbet, Saint Pierre et Morne Vert

**Nord Atlantique** : Lorrain, Marigot, Sainte-Marie, Trinité et Gros Morne

**Centre** : Fort de France, Lamentin et Saint-Joseph

**Sud** : Marin, François, Vauclin, Saint-Esprit, Trois-Îlets, Rivière-Pilote et Rivière-Salée

À la suite de ce travail d'identification des zones potentielles, nous avons rencontré les communes afin de présenter le projet et le faire valider en conseil municipal ou en bureau municipal. À ce jour, nous avons obtenu l'approbation de plusieurs conseils et bureaux municipaux : Rivière Salée, Morne-Vert, Lorrain, Vauclin, François, Trois-Îlets, Diamant, Sainte-Marie, Saint-Esprit, Rivière-Pilote, Gros-Morne, Saint-Pierre et Carbet. Ensuite, des

séances de travail ont été réalisées avec certains services urbanismes et élus de ces communes, pour affiner le périmètre AFP à l'échelle de leur territoire et organiser des temps d'échange avec les administrés.

La commune du Robert, quant à elle, a refusé de soutenir le projet d'AFP au sein de son territoire car il y a beaucoup de problèmes liés au foncier à l'échelle de la ville.

Les élus de la commune de Rivière-Salée ont souhaité que la ville accueille l'AFP en tant que zone pilote. Cependant, par rapport à la procédure des terres incultes ou manifestement sous-exploitées et pour ne pas créer de l'incompréhension entre les deux dispositifs auprès des propriétaires, nous avons fait le choix de ne pas poursuivre les actions.

Nous avons choisi les communes du Carbet et de Saint-Pierre pour la zone pilote, puisque dès la présentation du projet aux élus, ils l'ont validé. De plus, elles sont limitrophes, les parcelles sont moins en indivision par rapport aux autres communes du territoire et il y a de grands propriétaires privés et publics.

L'emprise de l'AFP est d'une surface approximative de 2984,7 ha. Nous avons identifié 429 parcelles comprises dans le périmètre.

Au sein de ces communes, nous avons réalisé des réunions publiques d'information auprès de la population afin d'en sensibiliser un plus grand nombre et recueillir les premières impressions au projet d'AFP. De plus, nous avons procédé avec ces communes à l'affinage du périmètre et à l'identification des propriétaires (liste des propriétaires en annexe) à partir des informations contenues dans le logiciel de consultation VisuDGFIP.

Toutefois, nous avons travaillé avec le Syndicat des Jeunes Agriculteurs afin de recenser les différentes demandes en installation de la zone pilote, de 2019 à 2024. Ensuite, nous avons contacté ces jeunes agriculteurs afin, dans un premier temps, de savoir si leur projet était toujours d'actualité et s'ils souhaitaient toujours s'installer. Nous les avons également invités aux réunions publiques d'information. Nous avons croisé avec la liste des agriculteurs recensés par CAP Nord Martinique. Ce travail doit encore être approfondi avant la création de l'AFP car les informations ne sont pas actualisées et certains jeunes agriculteurs ont changé de projet.

### **Travail Administratif**

Cependant, au-delà des actions d'animation de l'AFP, un travail est réalisé en parallèle par la DAAF afin de créer certains documents essentiels pour la mise en place de l'AFP, à savoir les documents nécessaires pour l'arrêté préfectoral cadre relatif aux conventions pluriannuelles d'exploitation et de pâturage, les conventions, l'arrêté dérogatoire pour la prise en compte des parcelles qui ne sont pas comprises dans les zones dites de montagne comme l'indique le décret n°75-202 du 18 mars 1975. En effet, il faut que l'ensemble de ces documents puissent être élaborés pour concrétiser la création de l'AFP.

De plus, dans le cadre du projet AFP, une étude foncière est essentielle pour définir le potentiel agronomique des parcelles et le mode gestion, et estimer la pression qu'exercera le pâturage des animaux sur la biodiversité.

Également, elle vise à réaliser les diagnostics pastoraux permettant d'estimer les travaux à réaliser et les plans de gestion pastoraux.

Alors, la DAAF a initié, en partenariat avec la CODEM, une étude à travers un appel d'offre pour déterminer le prestataire.

Après une première campagne infructueuse, l'appel d'offre a été republié par la DAAF.

Si un prestataire est sélectionné, les résultats de cette étude foncière seront livrés fin premier semestre 2026 et compléteront ce dossier demande de création AFP.

### **Conclusion**

Pour finir, cette année 2025 marque l'arrêt de l'accompagnement financier de l'animation du projet par l'ODEADOM versé par la DAAF. Nous avons réalisé avec les différents partenaires territoriaux un ensemble d'actions permettant la mise en place d'une première AFP.

Nous souhaiterions de votre part, un avis favorable à la demande de création de la première AFP sur le territoire en ouvrant dans un premier temps l'enquête publique et la consultation des propriétaires et au sein de la zone pilote.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Directeur de la CODEM

Jean-Marc AJANANY

**CODEM**  
**COOPERATIVE DES ELEVEURS DES DOVINS**  
**DE MARTINIQUE**  
Z.I. Place d'Armes - 97232 LE BAMBENIN  
TEL 0596 30 02 02 - FAX 0596 51 82 94  
RC : 330 005 372 00017



## Liste des Annexes :

- Le courrier de demande de création de l'AFP à destination de monsieur le Préfet
- Les statuts de l'AFP
- Le Règlement intérieur
- La présentation de l'AFP (Format livret er A4)
- La carte de l'emprise de l'AFP Nord Caraïbes (Format A0)
- La carte de l'emprise de l'AFP Nord Caraïbes avec identification des parcelles agricoles et naturelles (Format A0)
- 10 cartes de l'emprise par section cadastrale (Format A3)
- Liste des parcelles anonymisées (Carbet et Saint-Pierre)
- Liste des propriétaires (Carbet et Saint-Pierre)